

Ateliers de concertation (Fabriques) « Agroécologie » et « Débouchés locaux » dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) des Bouches-du-Rhône

10 mars 2020, St-Martin de Crau

Compte rendu du Collectif ALiMENT

Le compte rendu complet des fabriques sera disponible prochainement sur la plateforme jenparle: <https://pat-ampmetropole-paysdarles.jenparle.net/>

Objectif des Fabriques: Développer la feuille de route pluriannuelle du PAT (pour fin 2020 en mobilisant les acteurs concernés dans la durée) au travers de quatre Fabriques, dont les groupes seront réunis plusieurs fois (les deux autres fabriques portent sur les questions du foncier-installation-transmission, de la restauration collective et de l'accessibilité).

Membres signataires du collectif représentés: ADEAR des Bouches-du-Rhône, AGRIBIO des Bouches-du-Rhône, Les Paniers Marseillais, CERGAM, ADELE – Association de Distribution Équitable, Locale et Écoresponsable, Epicerie les pissenlits, FNE 13, Filière Paysanne, Parc agroécologique de Gardanne.

L'implication du collectif et de ses membres dans ces fabriques permet de continuer à contribuer et porter nos propositions envers la Métropole et le Pays d'Arles, en plus de nos propositions d'actions déjà transmises à la Métropole.

Les Fabriques se sont déroulées selon le schéma suivant: Rappel de l'historique du PAT, gouvernance et calendrier, présentations et prise de paroles de certaines organisations présentes, ateliers en petits groupes pour échanger sur les mesures à mettre en œuvre en 2020 et post 2020.

Fabrique « Débouchés locaux »: Les participants ont soulevé des défis communs sur les circuits de distribution, la nécessité de combiner plusieurs types de distribution sur le territoire, de structurer des réseaux d'acteurs, de mutualiser les aspects logistiques notamment pour l'approvisionnement et le retour des contenants et déchets verts, etc.

Fabrique « Agroécologie »: les participants ont soulevé des défis communs sur la nécessité de renforcer les mécanismes existants ou d'innover pour le paiement des services écosystémiques pour permettre le renforcement des pratiques agricoles durables, de mesurer l'impact des pratiques durables, d'échanger sur les bonnes pratiques d'agroécologie et leurs succès, de mobiliser le foncier, etc.